

VOCABULAIRE  
D'ANCIEN  
FRANÇAIS



Olivier BERTRAND  
Silvère MENEGALDO

# VOCABULAIRE D'ANCIEN FRANÇAIS

Fiches à l'usage des concours

4<sup>e</sup> édition

ARMAND COLIN

Collection U  
*Linguistique*

Mise en pages : Nord Compo

<p>Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.</p> <p>Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements</p>		<p>d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.</p> <p>Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).</p>
--	--	--

© Armand Colin, 2021

© Armand Colin, 2006, pour la première édition

Armand Colin est une marque de

Dunod Éditeur 11, rue Paul Bert, 92240 Malakoff

ISBN : 978-2-200-62652-5

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

# Introduction

Le présent ouvrage se propose de traiter dans une perspective diachronique l'évolution sémantique de près de 400 termes usuels ou caractéristiques du lexique et de la civilisation du Moyen Âge en France, envisagés essentiellement à travers les sources littéraires des XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, c'est-à-dire les textes auxquels les étudiants, notamment, sont le plus susceptibles de se trouver confrontés. Précisons d'emblée que nous ne livrons pas ici le résultat d'une recherche lexicologique approfondie, mais qu'il s'agit avant tout d'un travail de compilation et de synthèse, à visée à la fois plus modeste et plus utilitaire. En effet, notre intention est d'abord d'essayer de fournir des éléments à même de satisfaire aux exigences de la traditionnelle question de vocabulaire à laquelle les candidats aux concours d'enseignement de lettres modernes et de grammaire doivent faire face. Néanmoins nous espérons que tout étudiant inscrit en faculté de lettres pourra en tirer quelque profit, par exemple dans le cadre d'un cours de langue et littérature du Moyen Âge, et plus largement – pourquoi pas – tous ceux qui portent quelque intérêt à la littérature et à la civilisation médiévales françaises.

---

## **La question de vocabulaire aux concours**

---

La question de vocabulaire fait partie de l'épreuve d'ancien français (étude grammaticale d'un texte français antérieur à 1500) de l'agrégation externe de Lettres modernes. Généralement, deux termes sont extraits du passage de l'œuvre au programme proposé par le jury et doivent être étudiés en diachronie. Nous décrivons dans la présente introduction les éléments attendus nécessaires au bon traitement de cette question. Le nouveau concours spécial de l'agrégation externe de Lettres modernes propose quant à lui une épreuve similaire, où la question de vocabulaire est toutefois directement associée à la traduction. En effet, après avoir invité les candidats à traduire tout ou partie du texte, le jury leur demande de justifier leur traduction

de tel ou tel mot et d'en reconstituer l'histoire. On voit bien ici que la question de lexicologie est immédiatement liée à celle de l'interprétation en contexte. Il en va de même pour les questions d'histoire de la langue portant sur le texte d'ancien français au CAPES externe de Lettres modernes, l'une d'entre elles associant également traduction et brève étude lexicale d'un terme choisi dans le passage étudié.

Quelle que soit la place de la question de vocabulaire dans les concours de Lettres, on retiendra que celle-ci est toujours bien présente dans les épreuves d'ancien français ou d'histoire de la langue. Elle a dans tous les cas pour objet de susciter une réflexion sur l'évolution sémantique d'un mot depuis son origine jusqu'en français moderne et de le situer dans l'extrait proposé, c'est-à-dire à une période précise de son évolution. Par ailleurs, la présentation doit être soignée, raisonnée et ordonnée. Le jury apprécie la netteté du propos, la cohérence de l'évolution et la précision du développement. C'est sous la forme d'une fiche sémantique qu'une telle cohérence d'ensemble peut être le plus efficacement rendue.

---

## Organisation de la fiche de vocabulaire

---

Traditionnellement, une fiche de vocabulaire se constitue en six étapes successives. Il ne s'agit là que d'une coutume raisonnable régulièrement admise mais non imposée par le format même des concours. Elle permet en outre de n'oublier aucun aspect de la question. C'est la démarche que nous avons systématiquement adoptée dans le présent ouvrage, en laissant toutefois de côté la première et la cinquième étape (introduction et sens contextuel), qui ne peuvent être traitées que dans le contexte de l'œuvre au programme.

Dans ce *Vocabulaire d'ancien français*, nous proposons environ 400 entrées classées par ordre alphabétique et présentées de manière systématique : nous envisageons d'abord l'origine ou l'étymologie du mot, puis son ou ses sens en ancien français, son paradigme morphologique et son paradigme sémantique, et enfin son évolution jusqu'au français moderne. Les graphies d'un même vocable peuvent être multiples en ancien français, d'une région à l'autre, d'un texte à l'autre, ou au sein d'un même texte. Par souci de clarté, nous avons choisi de sélectionner des graphies largement attestées pendant la période médiévale, mais aussi celles qui sont les plus proches du français moderne afin que celles-ci soient plus facilement reconnaissables, sans toutefois donner systématiquement – loin s'en faut – toutes les variantes graphiques attestées. L'index en fin d'ouvrage permet un repérage facile des entrées, qui sont en caractères gras ; les autres vocables présents dans l'index sont des termes qui ne font pas l'objet d'une fiche à proprement parler mais qui entrent dans le paradigme morphologique ou sémantique d'un ou plusieurs mots étudiés.

### • Introduction

Toute fiche de vocabulaire doit commencer par l'identification précise du terme proposé en contexte. Il s'agit ici d'en préciser, essentiellement, la nature, le genre

et le nombre. Certaines graphies sont trompeuses et il faut bien reconnaître, par exemple, dans le terme *preu* de l'ancien français, un substantif, un adjectif ou un adverbe, ce qui déterminera en partie le contenu de la fiche de sémantique. De ce premier repérage dépend la suite de l'explication.

## • Origine

La première étape véritable du cheminement diachronique est l'analyse de l'origine du mot à expliquer. Il convient de donner l'étymon et d'en expliquer le ou les sens principaux. Souvent d'origine latine, le terme a parfois pris un sens particulier en latin populaire, a modifié certains sèmes en latin chrétien. Le cas échéant, nous explicitons toute information de ce type qui peut aider à circonscrire les acceptions du terme lorsque celui-ci entre dans la langue française. Les datations peuvent être approximatives, sont souvent relatives et il n'est parfois pas aisé de donner une chronologie précise à partir d'un étymon dont les attestations sont rares ou inexistantes. Lorsqu'un étymon est reconstruit et non attesté, nous avons suivi la tradition qui fait précéder cette forme d'un astérisque (*\*potere*). On peut distinguer, pour simplifier les choses, deux groupes d'origines étymologiques.

**Origine latine.** Dans les présentes fiches, comme pour le lexique français en général, la majorité des termes étudiés provient du latin. Pour les datations et périodes, nous avons suivi les principes suivants : lorsque le terme est clairement attesté pendant toute la période latine, particulièrement en latin classique, nous avons simplement signalé qu'il provenait du latin ; en revanche, que ce soit pour des évolutions de sens, des évolutions de forme, ou bien encore les deux à la fois, nous avons distingué chaque fois que de besoin le latin tardif, le latin populaire, le latin chrétien et le latin médiéval. La chronologie adoptée est volontairement simplifiée. Ce que nous avons appelé tout simplement « le latin » englobe à la fois la période classique à proprement parler (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.) et la période postclassique (les deux premiers siècles de notre ère), soit la langue littéraire, disons, de Cicéron à Tacite ; le latin tardif couvre la fin de la période impériale (du III<sup>e</sup> au V<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.) ; le latin médiéval lui succède, du VI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. Quant au latin populaire (appelé aussi vulgaire) et au latin chrétien, ils ne relèvent pas de la même chronologie. Le latin populaire apparaît vraisemblablement à la faveur des expansions territoriales de Rome (donc dans une temporalité très étendue qui se superpose aux latins précédemment datés) et regarde la langue parlée, la langue du peuple (*caballus* contre *equus*, « cheval », *focus* contre *ignis*, « feu », par exemple). Le latin chrétien se développe avec l'avènement du christianisme comme religion d'État de l'Empire romain et surtout à travers les écrits des Pères de l'Église et de leurs commentateurs, de Tertullien (III<sup>e</sup> siècle) à saint Thomas d'Aquin (XIII<sup>e</sup> siècle). Nous signalons également dans certaines fiches l'origine grecque de mots ensuite latinisés. Les étymons latins sont le plus souvent proposés sous la forme de l'accusatif singulier, celle qui a abouti aux formes conservées – quand elles le sont – en français moderne.

**Autres origines.** Tous les termes étudiés ne proviennent pas du latin. Un certain nombre sont d'origine germanique, et particulièrement d'origine francique,

c'est-à-dire empruntés à la langue des Francs. De manière générale, cette dénomination regroupe les dialectes rattachés à l'ancien haut allemand dont certains vocables ont percé la barrière lexicale à partir de l'intégration des Francs au monde romain (aux <sup>v</sup><sup>e</sup> et <sup>vi</sup><sup>e</sup> siècles) par le truchement des invasions. Ce superstrat a laissé au français quelques centaines de mots. D'autres origines sont connues et peuvent être signalées, notamment le gaulois (langue celte, parlée avant l'invasion romaine de la Gaule, au <sup>i</sup><sup>er</sup> siècle av. J.-C.), le norrois, langue des anciens Scandinaves, ou encore l'arabe, mais les vocables concernés sont en nombre très limité.

### • Ancien français

L'étymon sert souvent de point de départ sémantique qui justifie ou invite à considérer le lien entre l'origine et le ou les sens attestés en ancien français. Dans les fiches de cet ouvrage, nous donnons la date de la première attestation en français du mot considéré et nous essayons de montrer de quelle manière le sens étymologique a évolué vers les acceptions attestées en ancien français, en faisant autant que possible apparaître entre eux un lien logique, qu'il soit, par exemple, d'essence concrète, abstraite, métaphorique ou métonymique. Ce lien n'étant pas toujours évident, il s'agit bien sûr de faire preuve de prudence. Chaque entrée propose ensuite un classement des sens. Par souci de clarté et de concision, nous nous sommes efforcés de ne retenir que les sens principaux et usuels dans la littérature médiévale française, du <sup>xi</sup><sup>e</sup> au <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, sans nous sentir tenus de mentionner toutes les acceptions spécifiques ou techniques.

### • Paradigmes

Une fois les acceptions du mot circonscrites, il est nécessaire de pouvoir appréhender les formes morphologiquement et sémantiquement proches.

#### Paradigme morphologique

Le paradigme morphologique relève les mots appartenant à la même famille dérivationnelle que le terme étudié. Par exemple, *esgarder* et *regarder* appartiennent au même paradigme que *garder*. L'intérêt de ce relevé est d'ajuster le sens du vocable considéré par rapport à d'autres termes morphologiquement proches, qu'ils lui soient directement ou indirectement liés : ainsi le substantif *ostel* vient du latin tardif *hospitale* ; mais son paradigme morphologique regroupe autant les mots qui en sont dérivés directement, comme *ostellerie* ou le verbe *osteler*, que des termes dont l'étymon est proche, comme les substantifs *oste* (du latin *hospitem*) ou *ospital* (du latin tardif *hospitalem*). Le paradigme morphologique regroupe en somme deux types de vocables, entre lesquels la distinction n'est du reste pas toujours très évidente : les mots immédiatement dérivés du terme considéré et un groupe élargi, relevant de la même famille étymologique. Dans les fiches, nous proposons essentiellement des termes apparus entre le <sup>xi</sup><sup>e</sup> et le <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, parfois plus tôt ou plus tard (en moyen français, aux <sup>xiv</sup><sup>e</sup>-<sup>xv</sup><sup>e</sup> siècles), et dans ce cas nous le précisons systématiquement.



## Paradigme sémantique

Le paradigme sémantique regroupe les termes synonymes ou paronymes (et éventuellement antonymes) du mot considéré. Il s'agit ici de situer ce dernier dans le contexte sémantique dont il dépend. Cette analyse n'est pas anodine car elle permet ensuite de mieux décrire le sens contextuel du terme étudié. Sous cette rubrique, la fiche du verbe *cuidier*, par exemple, renvoie à celle de *penser* et *croire*, verbes qui appartiennent tous trois en ancien français au champ notionnel de la pensée. Ainsi, il est possible de constituer des passerelles entre les fiches qui ont pour but de montrer les liens de dépendance ou d'opposition sémantique entre des termes proches en ancien français. Tous les termes cités faisant l'objet d'une fiche dans l'ouvrage sont repérés à l'aide du signe (°) : *cuidier*°.

### • Sens contextuel

Ce n'est qu'après avoir précisé son étymologie, ses sens en ancien français et ses paradigmes que le terme peut être étudié en contexte. Dans cette rubrique, il ne s'agit pas de se contenter d'explicitier le sens du terme par un vague synonyme ou paronyme mais plutôt de justifier son emploi à l'endroit précis du texte en fonction de plusieurs paramètres sémantiques, morphologiques et même syntaxiques relevés antérieurement. En effet, la syntaxe peut ici se révéler fort utile pour expliquer l'emploi d'un binôme synonymique ou d'une construction particulière, en regard précisément des paradigmes morphologique et/ou sémantique existants. Le jury des concours peut proposer deux occurrences voisines d'un même terme représenté dans l'extrait proposé. C'est alors le meilleur moyen de montrer les nuances sémantiques qui existent au sein d'un même lexème, à une période spécifique de la langue. En somme, il s'agit là moins de traduire ce terme (ce doit être fait dans la question de traduction) que de justifier sa présence. Une bonne connaissance du texte au programme permet alors de signaler la fréquence du terme dans l'œuvre, d'autres acceptions repérées dans des contextes distincts, etc. Pour des raisons évidentes, cet ouvrage ne traite pas cette partie de la question aux concours.

### • Évolution

La dernière partie de l'explication poursuit logiquement l'évolution globale de la question. Il convient de prolonger l'analyse diachronique du terme proposé, jusqu'en français moderne si cela est possible ou, le cas échéant, jusqu'à sa disparition dans la langue. Si tel est le cas, il n'est pas anodin de signaler la date (même relative) à laquelle le terme a disparu et les concurrents (éventuellement cités dans le paradigme sémantique) qui reprennent ses emplois. Il ne faut alors pas hésiter à convoquer sa connaissance du français moderne pour affiner l'analyse et proposer des emplois contemporains du terme étudié, délimiter l'élargissement ou la restriction des sens, montrer le développement ou non du paradigme en son entier ou même signaler des évolutions d'ordre graphique.

## Sources et orientations bibliographiques

Pour l'élaboration des fiches qui suivent, nous avons eu recours à un certain nombre de dictionnaires et d'ouvrages de lexicologie. Nous indiquons ici, suivant les différentes parties de la fiche de sémantique, ceux que nous avons principalement mis à contribution (sans souci d'exhaustivité, donc) et qui pourront être utiles aux candidats souhaitant étudier l'évolution de termes qui ne figurent pas dans cet ouvrage.

Avant d'entrer dans les détails, pour une mise au point générale sur l'évolution diachronique du lexique français, on pourra par exemple se reporter aux chapitres afférents des ouvrages suivants :

Bertrand O., *Histoire du vocabulaire français*, Paris, Éditions de l'École polytechnique, 2011.

Huchon M., *Histoire de la langue française*, Paris, Librairie générale française, 2002.

Marchello-Nizia C., *Le Français en diachronie : douze siècles d'évolution*, Paris, Ophrys, 1999.

Perret M., *Introduction à l'histoire de la langue française*, Paris, Armand Colin, 2001.

Rey A., Duval F. et Siouffi G., *Mille ans de langue française*, Paris, Perrin, 2007.

### • Étymologie

En premier lieu, concernant les différents étymons et leurs sens (parfois hypothétiques et sur lesquels les spécialistes ne s'accordent pas toujours), nous nous sommes principalement appuyés sur :

le *FEW* ou *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, mis en chantier par W. von Wartburg, Tübingen-Bâle, 1922-1978 (en cours de révision). C'est le dictionnaire qui propose les explications les plus détaillées concernant l'origine des mots et leur étymon.

le *TLF* ou *Trésor de la Langue Française*, publié par le laboratoire CNRS / ATILF sous la direction de P. Imbs et B. Quemada, 1971-1994 (disponible sur cédérom et sur internet à l'adresse <http://atilf.atilf.fr>). Chaque article de ce dictionnaire, qui étudie en détail le lexique français des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, contient un paragraphe historique qui reprend pour l'essentiel, en les synthétisant, les données du *FEW*.

Pour les étymons latins en particulier, de loin les plus fréquents, nous avons eu recours aux dictionnaires suivants :

Gaffiot F., *Dictionnaire latin-français*, Paris, 1934 (et rééditions). Précieux pour vérifier le sens des termes en latin classique et impérial essentiellement.

le *Thesaurus linguae latinae*, Leipzig, en cours de rédaction depuis 1900 (disponible sur cédérom). Ce dictionnaire, monumental mais encore inachevé, est particulièrement utile pour tout ce qui concerne le latin tardif.

Blaise A., *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens*, Turnhout, 1967. Dictionnaire de référence pour le latin chrétien.

Niermeyer J. F., *Mediae latinitatis lexicon minus*, édition revue par C. Van De Kieft, Leiden, 1997. Dictionnaire de référence pour le latin médiéval.

## • Ancien et moyen français

On peut renvoyer à plusieurs dictionnaires pour la recherche du sens des vocables en ancien et moyen français :

Tobler A. et Lommatzsch E., *Altfranzösisches Wörterbuch*, Tübingen-Wiesbaden, 1925-2002 (disponible sur cédérom). Ce dictionnaire est certainement le meilleur existant actuellement. Les sources exploitées sont essentiellement littéraires et couvrent la période de l'ancien français proprement dit (du IX<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle), en débordant un peu sur le moyen français. Il est particulièrement précieux pour le nombre d'exemples proposés en contexte (dont sont d'ailleurs redevables ceux que l'on trouvera dans cet ouvrage).

Godefroy F., *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1880-1902 (disponible sur cédérom). En dépit de ses divers défauts (en particulier le rejet dans les deux volumes de supplément des termes encore attestés en français moderne), ce dictionnaire reste utile, étant donné la période couverte et son ouverture à tout type de documents, notamment non littéraires.

le DMF ou *Dictionnaire du moyen français*, publié par le laboratoire CNRS / ATILF sous la direction de R. Martin depuis 2002 et accessible en ligne à l'adresse <http://atilf.atilf.fr>. Comme son nom l'indique, ce dictionnaire, uniquement accessible en ligne et donc sans cesse enrichi (il en est actuellement à sa sixième version), couvre précisément la période du moyen français, autrement dit les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Sa consultation n'en est pas moins précieuse pour l'étude de l'ancienne langue dans son ensemble.

Matsumura T., *Dictionnaire du français médiéval*, Paris, Les Belles Lettres, 2015. Comptant 3 500 pages et plus de 56 000 entrées, abondamment pourvu en exemples empruntés aux textes les plus divers, ce dictionnaire à la fois sûr, complet et maniable est un précieux instrument de travail qui a très longtemps fait défaut aux médiévistes. Paru en 2015 seulement, il n'a donc pu servir à la rédaction du présent ouvrage, mais on ne peut qu'en recommander l'usage.

Pour plus de détails sur le vocabulaire spécifique à la civilisation médiévale, on peut consulter en outre :

Fédou R., *Lexique historique du Moyen Âge*, Paris, Armand Colin, 1980 (et rééditions).

Touati F.-O., *Vocabulaire historique du Moyen Âge*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 1995 (et rééditions).

## • Paradigmes

Pour les paradigmes morphologiques et sémantiques, outre certains ouvrages cités ci-dessus (notamment le *TLF*), le Dictionnaire de l'ancien français d'A. J. Greimas (Paris, Larousse, 1968, et nombreuses rééditions) peut être consulté avec profit mais signalons que malgré sa grande facilité d'emploi, il doit être utilisé avec une certaine prudence en ce qui concerne les vocables recensés ou leurs sens en ancien français.

## • Évolution

Pour l'évolution sémantique postérieure au Moyen Âge, tous les dictionnaires peuvent s'avérer utiles. Certains le sont cependant plus que d'autres, que nous citons dans la liste suivante :

le *Dictionnaire historique de la langue française*, publié sous la direction d'A. Rey, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1992 (et rééditions). Chaque article de ce dictionnaire, unique en son genre, retrace l'évolution d'un terme et de sa famille morphologique, des origines jusqu'à nos jours. Il y est donc question aussi d'ancien français, mais c'est surtout pour l'évolution postérieure au Moyen Âge que nous recommandons sa consultation. Ses données sont parfois croisées avec le *TLF*.

Huguet E., *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Paris, 1925-1967. Attention : ce dictionnaire mentionne uniquement les termes ou les sens attestés au XVI<sup>e</sup> siècle et disparus en français moderne, mais il omet tous ceux qui se sont conservés jusqu'à aujourd'hui.

Furetière A., *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français*, La Haye, 1690 (et réimpressions). Indispensable pour la période du XVII<sup>e</sup> siècle.

Littré É., *Dictionnaire de la langue française*, Paris-Londres, 1881 (et réimpressions). Ce dictionnaire est précieux car il donne un bon état des lieux des sens usuels du lexique français de son époque, mais son auteur, féru d'étymologie et d'histoire de la langue, propose nombre d'entrées déjà archaïsantes au XIX<sup>e</sup> siècle (en attestent les nombreux exemples empruntés seulement à la langue classique). À consulter donc avec prudence.

le *Grand Robert de la langue française*, nouvelle édition sous la direction d'A. Rey et D. Morvan, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2001. Ce dictionnaire donne couramment le sens des mots aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, mais présente aussi l'intérêt de signaler souvent des sens vieilliss remontant aux XVIII<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.

Enfin, nous ne saurions clore ces orientations bibliographiques sans manifester notre dette à l'égard de nos devanciers, que nous n'avons pas manqué de consulter :

Andrieux-Reix N., *Ancien français. Fiches de vocabulaire*, Paris, PUF, 1987 (et rééditions). On trouve dans cet ouvrage environ 70 mots traités en détail et plusieurs études d'ensemble autour de champs notionnels. Très riche de ce point de vue.

Bellon R. et Queffélec A., *Linguistique médiévale. L'épreuve d'ancien français aux concours*, Paris, Armand Colin, 1995. Une quarantaine de mots sont traités à partir

de textes du Moyen Âge. On peut donc circonscrire les sens contextuels des termes étudiés. Excellent pour l'entraînement aux concours.

Guillot R., *L'Épreuve d'ancien français aux concours. Fiches de vocabulaire*, Paris, Champion, 2008. Plus de 300 mots sont étudiés selon le modèle attendu aux concours.

Hélix L., *L'Épreuve de vocabulaire d'ancien français. Fiches de sémantique*, Paris, Éditions du Temps, 1999 (et rééditions). Environ 130 mots sont abordés dans cet ouvrage et parfois regroupés par champs sémantiques.

Il existe aussi un certain nombre de rapports de jury très riches en détails méthodologiques. On peut consulter ces rapports sur le site internet du Ministère de l'Éducation Nationale.

---

## Liste des abréviations

Adj. : adjectif ; adv. : adverbe ; AF : ancien français ; ex. : exemple ; fém. : féminin ; FM : français moderne ; MA : Moyen Âge ; masc. : masculin ; MF : moyen français ; plu. : pluriel ; qqch. : quelque chose ; qqn. : quelqu'un ; s. : siècle ; sing. : singulier ; subs. : substantif ; v. : verbe.

---

## Quelques repères

**Dérivation** : processus linguistique de création d'unités lexicales, souvent par agglutination, à partir d'un radical autonome et d'affixes (*traire* > *retirer* / *abstraire* / *extraire* ; *chief* > *meschief*, etc.). La dérivation impropre est un processus par lequel un terme peut changer de catégorie grammaticale sans que sa morphologie n'en soit modifiée (substantivation du verbe *manger* > *le manger*, par exemple).

**Déverbal** : un substantif créé à partir d'une forme verbale est appelé déverbal. Certaines grammaires utilisent aussi le terme de postverbal.

**Diachronie** : étude de la langue analysée dans son évolution (*vs* synchronie).

**Emprunt** : l'emprunt est un processus linguistique (voire sociolinguistique) qui consiste pour une langue à intégrer dans son lexique un terme lexical d'une autre langue. Par exemple, les termes *hisdeus* (> *hideux*) et *orrible* (> *horrible*) sont deux adjectifs attestés dès le XII<sup>e</sup> s. mais le premier est peut-être issu du latin *hispidosus* par évolution alors que le second est emprunté au latin, c'est-à-dire en quelque sorte pris tel quel mais francisé, à partir de la forme *horribilis*. Les termes scientifiques, savants ou techniques sont souvent directement empruntés à une langue source.

**Hyperonymie** : le mot désigne un rapport d'inclusion du plus général (espèce) au particulier (genre) dans une relation hiérarchique. Voir hyponymie.

**Hyponymie** : le mot désigne un rapport d'inclusion entre un terme particulier (hyponyme) et un terme plus général (hyperonyme) dans un lien de hiérarchisation.

Plus concrètement, *palefroi* est hyponyme de *cheval* en ceci qu'il représente le genre et non l'espèce. À l'inverse, *cheval* est hyperonyme de *palefroi* mais aussi de *roncin*, *somier*, *destrier*.

**Lexème** : le lexème est l'unité de base du lexique et désigne communément l'unité de signification que l'on associe volontiers au « mot », ce qui n'est pas systématique. Dans la forme *cuidiez*, par exemple, certains linguistes ne verront qu'un seul lexème (correspondant au terme lui-même) alors que d'autres analyseront la forme comme étant composée d'un lexème *cuid-* (puisque c'est ce radical qui contient la charge sémantique) et d'un morphème verbal *-iez*. Dans cet ouvrage, nous préférons employer le terme de façon plus générale.

**Sème** : le sème (ou trait sémantique) est une unité minimale de signification à l'intérieur d'un ensemble composant le sémème (unité dont le correspondant formel est le lexème). Chaque lexème possède plusieurs sèmes qui le distinguent d'autres termes proches : *destrier* possède le sème de la vitesse alors que *somier* détient sans doute celui de la force physique. Mais les deux termes ont un sème commun (appelé parfois sème générique voire macrogénérique), celui d'animé non humain par exemple, commun aux animaux. Un terme lexical peut donc être analysé par l'étude systématique de ses traits sémantiques.

**Superstrat** : un superstrat est une langue qui réussit à s'intégrer dans une autre langue (appelée substrat) de diverses manières, sans toutefois se substituer à elle. Elle peut en revanche laisser de nombreuses traces de son intégration : les langues germaniques, par exemple, à l'issue des invasions, sont considérées comme des superstrats au latin dans la mesure où celles-ci n'ont pas supplanté la langue latine mais lui ont laissé un certain nombre de mots non négligeable. Voir dans cet ouvrage plusieurs substantifs commençant par G, qui proviennent souvent du francique.

**Synchronie** : étude de la langue analysée comme un système fonctionnant à une époque particulière de son évolution et non dans la continuité (*vs* diachronie).

Pour plus de détails, voir J. Dubois *et alii*, *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse, 1994 (première édition).

*Nota* : les entrées A-F ont été, à quelques exceptions près, rédigées par O. Bertrand et les entrées G-V ont été, à quelques exceptions près aussi, rédigées par S. Menegaldo.

# A

---

## Aage

---

**Origine** : du latin populaire \**aetaticum*, dérivé d'*aetas*, « vie », « temps de la vie », « âge », voire « époque » et « siècle ».

**Ancien français** : lorsqu'il entre dans la langue française sous la forme graphique *aage* ou *eage* dès le XI<sup>e</sup> s., le subs. conserve encore les différents sens latins. Il signifie d'abord (1) « vie humaine », puis au XII<sup>e</sup> s. (2) « temps écoulé depuis lequel on est en vie » et enfin, au XIII<sup>e</sup> s., (3) « période particulière de la vie », désignant souvent tantôt la jeunesse ou la vieillesse. Le sens de « majorité » est également fréquent pendant toute la période de l'AF (*estre en eage*, « être majeur »). On trouve ce subs. dans de nombreuses locutions comme *jeune aage*, *de grant aage* ou *d'aage* et même avec le sens (4) « époque », « période historique », notamment dans *doré aage* (« l'âge d'or »).

**Paradigme morphologique** : l'adj. dérivé *aagé* ou *aagié* (XIII<sup>e</sup> s.) qualifie une personne majeure ou bien s'applique à une longue période et signifie alors « qui existe depuis longtemps ». On trouve également en AF le subs. *eagement*, « majorité » et le v. *eagier*, « prendre de l'âge ».

**Paradigme sémantique** : on peut citer le subs. *vie*, et *siecle*<sup>o</sup> dans le sens d'« époque ».

**Évolution** : le mot se généralise avec le sens de « période », dans des syntagmes tels qu'*âge de bronze*, *de pierre*, etc., et bien sûr *Moyen Âge*, qui désigne historiquement la période comprise en Occident entre l'Antiquité et la Renaissance. Mais le subs. désigne toujours la « durée ordinaire de la vie » et plusieurs expressions plus ou moins récentes témoignent de ce dernier sens : *être entre deux âges* (XV<sup>e</sup> s.), *le troisième / quatrième âge*, etc. Enfin, le sens de « durée de la vie écoulée depuis la naissance » est usuel. Ex. : *quel âge as-tu ?*

---

## Abandon / Abandoner

---

**Origine** : pour expliquer l'étymologie du groupe *abandon / abandoner*, il faut partir de l'expression *mettre a bandon*, qui au XII<sup>e</sup> s. veut dire « mettre à la merci

ou au pouvoir de qqn. » et marque l'action de renoncement, *bandon* signifiant « pouvoir, puissance ». Ce mot provient probablement du croisement entre le francique \**bannjan* « bannir » et \**bandjan* « faire signe », issu de \**band* « signe ». L'hypothèse selon laquelle le groupe proviendrait d'*a ban doner*, faisant du groupe un dérivé direct de *ban*<sup>o</sup>, est improbable.

**Ancien français** : on trouve le subs. *bandon*, puis *abandon* à partir du XII<sup>e</sup> s., dans des expressions comme *mettre en abandon*, « livrer à la merci, au pouvoir de qqn. », « exposer au danger ». Le sens premier du terme, (1) « libre disposition » voire « puissance » reste étymologique et renvoie à la notion de pouvoir (on le trouve notamment dans l'expression *a bandon*, « à discrétion »), ce qui a donné par la suite au subs. une valeur dérivée, (2) « permission ». Le v. *abandoner* est attesté dès la fin du XI<sup>e</sup> s. avec le sens de « livrer », « lâcher », « laisser au pouvoir de », « laisser, quitter ». À partir du XIII<sup>e</sup> s., le v. peut aussi signifier « laisser agir », puis « s'exposer au danger », dans sa forme réflexive *soi abandonner a*.

**Paradigme morphologique** : on notera les subs. *abandonement* (XIII<sup>e</sup> s.) et *abandonance* (XIII<sup>e</sup> s.) ainsi que l'adv. *abandonement* (XII<sup>e</sup> s.). Voir aussi le paradigme de *ban*<sup>o</sup>, si l'on admet une origine commune aux deux termes.

**Paradigme sémantique** : pour le subs., voir *merci*<sup>o</sup> et, dans le sens plus fort de « puissance », *poesté*, *pooir* ou *seignorie* (voir *seignor*<sup>o</sup>) ; pour le v., voir *guerpir*<sup>o</sup>.

**Évolution** : à la fin du XVI<sup>e</sup> s., le subs. perd le sens de « pouvoir » et ne garde que celui de « renonciation ». Le sens passif que l'on trouve dans l'expression *à l'abandon* date du XVII<sup>e</sup> s. De la même manière, le v. perd l'acception de « laisser aller librement » pour ne conserver que celle de « laisser, quitter » et, à la forme réflexive, de « se laisser aller ».

## **Adouber**

**Origine** : du francique \**dubban*, « frapper ».

**Ancien français** : le v. *adouber* entre très tôt dans la langue puisqu'on le trouve dès le XI<sup>e</sup> s. dans la *Chanson de Roland* sous la forme *adober*. Si l'on s'en tient à l'étymologie, le sens premier du v. en AF pourrait être (1) « faire chevalier », opération donnant lieu à une cérémonie nommée justement *adoubement* (XII<sup>e</sup> s.) au cours de laquelle on donnait notamment la *colee* (voir *col*<sup>o</sup>) au futur chevalier, c'est-à-dire un coup du plat de l'épée sur l'épaule ; le v. est d'ailleurs souvent coordonné à *faire chevalier* en emploi synonymique. Par extension, la cérémonie de l'*adoubement* supposant aussi d'équiper et d'armer le jeune chevalier, le v. a pris le sens de (2) « armer, fournir en armes » et, plus généralement, « préparer, équiper ». Cette évolution, qui paraît relativement satisfaisante pour la logique, est toutefois contredite par la chronologie, les attestations du sens 1 étant postérieures à celles du sens 2.



**Paradigme morphologique** : on peut noter *adobé* (XI<sup>e</sup> s.), subs. désignant le chevalier revêtu de son armure. L'adj. correspondant signifie alors « orné » ou « en armes ». *Adoubement* (XII<sup>e</sup>) et *adobeüre* (XII<sup>e</sup>) désignent respectivement la cérémonie voire l'équipement complet et les armes que le chevalier peut alors porter. Au XIII<sup>e</sup> s., notons *radouber*, « mettre ou remettre en état », qui est resté en FM dans le lexique de la marine.

**Paradigme sémantique** : voir le paradigme de *conreer*<sup>o</sup>, mais on peut également citer le v. *armer* (X<sup>e</sup> s., du latin *armare*, dérivé d'*arma*), « équiper d'armes, armer », pour un chevalier.

**Évolution** : le mot est sorti d'usage si ce n'est pour désigner la pratique médiévale. Mais il n'a pas tout à fait disparu puisque par métaphore, il désigne volontiers, surtout dans une tournure passive, un mode de relations qui met en jeu les sèmes médiévaux de dépendance, de confiance et de soutien associés à la cérémonie de l'*adoubement*. Ex. : *Il a été adoubé par le président de la République*.

---

## Afaitier

---

**Origine** : du latin populaire \**adfactare*, dérivé de *factare*, fréquentatif de *facere* « faire ». Il signifie « mettre en état ».

**Ancien français** : le v. *afaitier* signifie dès le XI<sup>e</sup> s. (1) « arranger », « mettre en ordre ». Au XII<sup>e</sup> s., il veut également dire (2) « dresser » (pour un chien, un faucon, etc.), puis prend le sens très général de (3) « faire », « façonner », « préparer ». Le participe passé *affaitié* (XII<sup>e</sup> s.) est très usité en AF et a souvent le sens de « préparé », « orné », voire « instruit ». La construction pronominale du v. signifie « se mettre en état de ».

**Paradigme morphologique** : notons quelques dérivés, comme les subs. *afaiture* (XII<sup>e</sup> s.), « action de faire », *afaitement* (XII<sup>e</sup> s.), « action de préparer, d'arranger qqch. », « action de dresser », ou *afaitteur*, « dresseur d'animaux », « personne qui confectionne quelque chose », et l'adv. *afaitiement* (XII<sup>e</sup> s.), « élégamment ».

**Paradigme sémantique** : dans le sens 1, voir *conreer*<sup>o</sup> ; dans le sens 2, on peut noter *duire*<sup>o</sup>, *drecier* (XI<sup>e</sup> s.) ou *aprivoisier* (voir *privé*<sup>o</sup>) ; dans le sens 3, voir *ovre / overer*<sup>o</sup>.

**Évolution** : sous la forme graphique *affaitier*, puis *affaitier*, le v. s'est spécialisé en architecture avec le sens de « préparer », « ajuster ». Vieilli dans la langue courante, il demeure un terme de fauconnerie dans le sens d'« apprivoiser » et il est employé en tannerie pour signifier l'action de préparer les peaux.

---

## Afichier

---

**Origine** : dérivé par préfixation de *fichier*, du latin populaire \**figicare*, pour le latin *figere*, « ficher, enfoncer, planter, fixer » (au propre comme au figuré), sens conservés dans l'AF *fichier*.

**Ancien français** : attesté dès le XI<sup>e</sup> s., le v. *afichier* conserve le sens étymologique de (1) « fixer », « attacher, accrocher », « planter, ficher qqch. ». En construction pronominale, *soi afichier* signifie « se fixer », « s'attacher fermement ». C'est peut-être le sème concret de l'assurance et/ou de la fermeté d'action qui conduit le v. à prendre le sens de (2) « déclarer fermement, affirmer », et ce dès le XI<sup>e</sup> s., puis, par extension, en structure pronominale, « se promettre », « se vanter ».

**Paradigme morphologique** : le subs. déverbal *afiche* est attesté depuis le XIII<sup>e</sup> s. et désigne tout ce qui attache. Il peut alors prendre les sens de « boucle, agrafe, épingle, clou, fibule », etc. Ce n'est qu'à partir du XV<sup>e</sup> s. qu'il prend le sens de « ce qui est affiché ». Notons aussi les subs. *fichement*, « action de ficher », *afichete* ou *aficheüre*, « bijou, toute sorte de parure » et l'adv. *afichieement*, « profondément ».

**Paradigme sémantique** : dans le sens 1, on peut citer deux v. – tous deux d'origine germanique mais issus d'étymons différents –, *atachier* (XI<sup>e</sup> s., dérivé de *tache / teche*, avec le sens d'« attacher, lier ») et *estachier* (XII<sup>e</sup> s., dérivé d'*estache*, du germanique \**staka*, « pieu », avec en AF les sens d'« attacher », « ficher, planter », « transpercer », mais aussi « attaquer »), qui se sont confondus et ont abouti au FM *attacher* ; le v. *fixer* est lui plus tardif (XIV<sup>e</sup> s., dérivé de *fixe*, du latin *fixum*, de *figere* également). Dans le sens 2, notons par exemple *clamer* (voir *crier*<sup>o</sup>).

**Évolution** : le v. développe en MF certains sens dont « fixer un texte officiel » et par extension, « dire publiquement », « faire savoir ». Aujourd'hui, en emploi transitif, il désigne concrètement l'action de « fixer qqch. » (ex. : *afficher un poster au mur*), mais aussi celle de « faire connaître par voix d'affichage », « annoncer publiquement » (ex. : *interdiction d'afficher, afficher une liste de résultats*, etc.). En emploi figuré, il peut aussi renvoyer à la fixation par l'esprit, notamment en montrant ostensiblement ses sentiments (ex. : *afficher une liaison, afficher son refus*, etc.) : ainsi *s'afficher* possède le sème de la compromission, notamment dans le domaine galant (ex. : *regarde comme ils s'affichent, ces deux-là !*), mais conserve bien ceux de la fixation (sens 1) et de la déclaration (sens 2) d'un sentiment.

## Ahan

**Origine** : incertaine, l'origine du mot pourrait renvoyer au latin populaire \**afannare* ou \**affanare*, lui-même peut-être issu de l'onomatopée *han* qui marquerait l'effort. Un rapprochement serait également possible avec la forme latine *afannae*, « faux-fuyants, balivernes », dont le v. serait le dérivé ; mais ce lien étymologique est contesté.

**Ancien français** : dès le XI<sup>e</sup> s., le mot signifie (1) « effort », « peine » et, par transfert métonymique, (2) « souffrance ». On trouve très rapidement dans la langue l'expression *a grant ahan*, « avec beaucoup de peine », « à grand effort ».

**Paradigme morphologique** : le v. *ahaner* (XI<sup>e</sup> s.) qui signifie « peiner, se fatiguer », puis « travailler difficilement » et « labourer la terre », et son dérivé *ahanement*

(XX<sup>e</sup> s.), beaucoup plus tardif, montrent que ces termes, peu courants, demeurent tout de même dans le lexique français assez vivaces. Le paradigme s'est développé dans le milieu agricole à partir du sens de « labourer » : *ahenage*, « labourage », *aheneor*, « laboureur », *ahenable*, « cultivable », etc.

**Paradigme sémantique** : dans le sens d'« effort, peine », avec souvent une idée de souffrance, on peut citer *labor* (voir *laborer*<sup>o</sup>), *peine*<sup>o</sup> ou *travail* (voir *travaillier*<sup>o</sup>).

**Évolution** : à partir du XVI<sup>e</sup> s. et surtout au XVII<sup>e</sup>, le mot connaît une restriction de sens et prend la seule valeur de « difficile respiration due à un effort » mais devient vite littéraire. En revanche, le v. *ahaner* conserve encore son acception de « faire des efforts physiques pénibles ».

## Aidier

**Origine** : le v. provient du latin *adjutare*, « aider », fréquentatif d'*adjuvare* (dont sont issus *adjuvant* et même *adjudant* en FM).

**Ancien français** : présent dès les premiers textes (X<sup>e</sup> s.), notamment sous la forme *aïer*, le v. possède un sens principal étymologique, celui d'« aider, secourir », et une acception marginale, « payer l'impôt appelé "aide" ». Dans son sens le plus courant, on le trouve souvent dans la formule *se Diex m'aït* ou *si m'aït Diex*. Il peut avoir en AF une construction intransitive *aidier a qqch.* ou *a qqn.* ; la forme pronominale *soi aidier a qqch.* signifie « tirer parti de qqch. », alors que *soi aidier de qqch.* a pour sens « utiliser qqch. ».

**Paradigme morphologique** : le déverbal fém. *aide* est très ancien (X<sup>e</sup> s., sous la forme *aïe*) et signifie « action d'aider, secours », et spécialement « impôt ». En construction lexicalisée, ce subs. est très fréquent (*avec l'aide de, a l'aide de*, etc.). Au masc., et ce depuis l'AF, il renvoie à une « personne qui aide », particulièrement dans le domaine militaire (en FM : *aide de camp, aide de cérémonies*, etc.). L'AF connaît aussi les subs. *aidance, aidage, aidement* qui ont pour sens général « aide, soutien, secours ». L'adj. *aidant* (XII<sup>e</sup> s.) signifie « secourable » et le subs. *aideor* (XII<sup>e</sup> s.) « celui qui aide », « allié, partisan ». Enfin le v. dérivé *entraïdier* désigne l'action de s'aider mutuellement et a développé le subs. *entraïde*.

**Paradigme sémantique** : voir *conforter*<sup>o</sup> mais aussi *secorre / secourir* (X<sup>e</sup> s., du latin *succurrere*).

**Évolution** : dans son emploi transitif direct, le v. *aider* a conservé le sens étymologique de « prêter son concours à qqn. afin de faciliter l'accomplissement d'un acte ou la réalisation de qqch. » et « favoriser, faciliter qqch. ». L'emploi intransitif est vieilli, sauf dans des formules de type *aider à la reconstruction, au développement*, etc.

## Aire

**Origine** : le subs. provient probablement du subs. fém. latin *aream*, « surface, sol, espace », et spécialement « espace où l'on bat le blé ». Mais l'interférence possible avec l'ancien provençal *agre* (issu du latin *ager*, « champ ») offre à l'AF un mot dont le genre n'est pas établi.

**Ancien français** : masc. ou fém. en AF, le subs. est très usité et connaît plusieurs emplois notables à partir du XI<sup>e</sup> s. On notera surtout les sens concrets de (1) « lieu, espace, surface », et en particulier « emplacement non cultivé » ou encore « cour, salle » (noter la locution *en aire*, « par terre »), ainsi que les sens abstraits de (2) « situation, position », d'où « origine, souche » ou encore « sorte, espèce ».

**Paradigme morphologique** : on retiendra tout particulièrement *debonaire*<sup>o</sup>, littéralement « de bonne race », et son antonyme *deputaire*.

**Paradigme sémantique** : dans le sens 1, on peut renvoyer aux termes appartenant au lexique spatial comme *lieu / leu* (X<sup>e</sup> s., du latin *locum*), *camp*<sup>o</sup>, *place* (X<sup>e</sup> s.) ou encore *terre*<sup>o</sup> ; dans le sens 2, voir *ligne*<sup>o</sup> ou *guise*<sup>o</sup>.

**Évolution** : le subs. est aujourd'hui fém. et d'emploi souvent vieilli mais conserve le sens de « surface plane sur laquelle on bat le blé » (sens attesté en AF mais marginal) et par extension « surface plane » et « espace assigné à une activité » (*aire de jeux*, *aire d'expansion*, *aire d'atterrissage*, *aire de lancement*, etc.). Il peut aussi endosser un emploi métaphorique ; ex. : « *et battus sur l'aire sanglante de la douleur, vous serez rejetés avec la paille* » (A. Camus, *La Peste*). Il reste cependant très présent dans les lexiques spécialisés : en acoustique et anatomie, il désigne la « partie du cerveau sensible aux signaux transmis par l'oreille » (*aires cérébrales*), en astrologie, un « cercle de lumière », en astronomie, le « secteur de l'orbite d'une planète », en commerce, un « lieu destiné à recevoir les marchandises » (*aires de dédouanement*) ; il est également utilisé en géologie (*aires continentales*), en physique (*aire de diffusion*, *de ralentissement*, *de migration*), etc.

## Aise

**Origine** : du latin *adjacens* (qui a par ailleurs donné *adjacent* au XIV<sup>e</sup> s.), participe présent du v. *adjacere*, « être situé auprès de », substantivé en latin tardif (comme en témoigne l'expression latine médiévale *in aiace*, « près de », attestée au IX<sup>e</sup> s.), mais qui se rencontre également comme adj. en AF.

**Ancien français** : la forme apparaît au XI<sup>e</sup> s. sous des graphies variées (*aeise*, *eese*, *aaise*, *ahaise*) et avec plusieurs sens. Comme subs., *aïse* peut signifier (1) « demeure, résidence » mais aussi (2) « état agréable » sans que le lien sémantique ne soit clairement établi. On le trouve aussi dans la locution verbale *avoir aïse* qui signifie « avoir la possibilité de » et dans l'expression *a aïse* qui peut prendre le sens métaphorique de « bien », « confortablement ». En tant qu'adj., il entre

dans la même expression mais à valeur spatiale et étymologique qui signifie « proche ». Dès lors, l'adj. *aise* peut aussi prendre le sens de « heureux, content », qui constitue la base de l'expression que nous connaissons aujourd'hui *être bien aise de*, avec le même sème de contentement.

**Paradigme morphologique** : notons le v. *aisier* (XII<sup>e</sup> s.), « mettre à l'aise, satisfaire », « aider, faciliter », qui a disparu de la langue au XVII<sup>e</sup> s., mais dont le participe passé a donné naissance à l'adj. *aisié* / *aisé*, puis par dérivation à l'adv. *aisément*, avec un sens proche du FM. Le mot a aussi servi à former des dérivés comme *aisif* (XIII<sup>e</sup> s.) « confortable », « facile », ainsi que *mesaise* (XII<sup>e</sup> s.) qui signifie « malheur » ou « chagrin ».

**Paradigme sémantique** : dans le sens 1, voir *manoir*<sup>o</sup> ; dans le sens 2, voir *joie*<sup>o</sup>.

**Évolution** : le sens 1 a disparu de la langue mais *aise* reste vivant en FM avec le sens 2 (ex. : *mettre qqn. à son aise*), surtout au pluriel dans la locution *prendre ses aises*. L'adj. se rencontre toujours dans l'expression *être fort / bien aise de*. Enfin, les termes dérivés *malaise*, *malaisé*, *malaisément* sont très employés en FM.

## Amender

**Origine** : le v. est issu du latin *emendare* qui possède deux sens principaux, « améliorer, corriger » et « châtier, corriger ». Il a subi un changement de préfixe très tôt dans la langue (l'italien *ammendare* et le provençal *amendar* connaissent eux aussi une forme en *a*, alors que l'espagnol *emmendar* conserve le préfixe étymologique).

**Ancien français** : les premières attestations du v. datent du XII<sup>e</sup> s. Quatre sens sont alors définis : (1) « améliorer, corriger » et par voie de conséquence (2) « condamner qqn. », particulièrement lorsqu'il s'agit de payer une somme d'argent. La notion de correction doit être liée à celle d'expiation, puisque le v. signifie par la suite en AF (3) « réparer qqch. », d'où également (4) « terminer qqch. ». Le terme peut prendre parfois des sens très précis en fonction du contexte : « expier ses fautes » (contexte religieux), « soigner, guérir » (médecine), « se perfectionner » (morale), etc.

Notons que *amender* possède un doublet *émender* qui est issu de la même racine latine et signifiait en AF « améliorer ». Il demeure en FM dans le vocabulaire juridique avec le sens de « réformer un jugement ».

**Paradigme morphologique** : il est assez riche, avec les subs. *amende* (XII<sup>e</sup> s.), « réparation, punition », *amendise*, « réparation, compensation, satisfaction », *amendement* et *amendance*, « réparation », « pardon », *amendacion*, « correction », et enfin *amendable* (XIV<sup>e</sup> s.), « qui est passible d'une peine ».

**Paradigme sémantique** : on peut citer *ameillorer* (XII<sup>e</sup> s., dérivé du comparatif *meillor*, refait au XVI<sup>e</sup> s.) ou *chastier* (voir *blasmer*<sup>o</sup>) dans le sens 1 ; *damner* (X<sup>e</sup> s., du latin *damnare*) dans le sens 2 ; et *finer* / *finir* (voir *fin*<sup>o</sup>) dans le sens 3.

**Évolution** : le v. reste très présent dans la langue et développe volontiers le sens 1, notamment dans le domaine juridique, grâce à l'emprunt à l'anglais *to amend* (« modifier un texte de loi »), d'où *amender un texte*, c'est-à-dire « faire un amendement, une amélioration ». De ce premier sens est issu un usage restreint au domaine agricole : *amender un sol*, c'est le « rendre plus fertile, bonifier ». Le sens 3 est lui aussi resté dans la langue, notamment dans le domaine médical pour lequel le v. signifie « devenir moins violent », en parlant d'une douleur ou d'un mal par exemple. Parallèlement, le subs. *amendement* s'est spécialisé dans le domaine juridique constitutionnel et dans l'agriculture. C'est enfin le sens de « réparation » du subs. *amende* qui a créé au XVIII<sup>e</sup> siècle l'expression lexicalisée *faire amende honorable* « reconnaître sa faute ». Par ailleurs, le subs. garde aujourd'hui ses sens généraux de « punition », « somme due » parfois sous la contrainte. En atteste l'expression *mettre qqn. à l'amende*, qui signifie « contraindre qqn. à payer une somme d'argent ».

## Amentevoir

**Origine** : c'est la locution latine *\*(in) mente habere* (de *mens*, « esprit », et *habere*, « avoir »), « avoir à l'esprit », « se rappeler », qui est à l'origine du v. en AF.

**Ancien français** : cette locution a donné en français (XII<sup>e</sup> s.) *mentevoir* (ou *mentoir*) qui signifie (1) « rappeler », « mentionner », « retracer ». Puis ce v. a lui-même formé un composé *amentevoir* (ou *amentoir*) qui a pour sens usuel « rappeler au souvenir ». Au sème du souvenir vient s'ajouter celui de l'avertissement – le souvenir étant en quelque sorte comme un rappel à l'ordre –, à l'origine des sens (2) « avertir » et « recommander » que le v. connaît également au MA.

**Paradigme morphologique** : on notera surtout le subs. masc. *mentivement* (XII<sup>e</sup> s.), « mention », mais aussi le fém. *amentevance* (XII<sup>e</sup> s.), « souvenir », et à partir du sens 2 du v., le subs. *amenteusement* (fin XIII<sup>e</sup> s.), « avertissement ». Au XII<sup>e</sup> s. est également attestée la forme *ramentevoir* (ou *ramentoir*), de même sens qu'*amentevoir*.

**Paradigme sémantique** : on retiendra dans le lexique du souvenir les v. *remembrer* (X<sup>e</sup> s., du latin populaire *\*rememorare*, pour le latin tardif *rememorari*, v. refait en *remémorer* à la fin du MA), « remettre en mémoire, rappeler » et « se rappeler, se souvenir » en tournure impersonnelle, et *sovenir* (XI<sup>e</sup> s., du latin *subvenire*), de sens proche.

**Évolution** : au XVI<sup>e</sup> s., le v. signifie encore « rappeler » et même « raconter ». Il disparaît ensuite de la langue ainsi que son paradigme morphologique, remplacé dans ses emplois par les tournures pronominales *se souvenir* et *se rappeler* (déjà présent depuis le XI<sup>e</sup> s. avec le sens de « faire venir, revenir », au propre comme au figuré, d'où finalement la tournure pronominale actuelle, apparue au XVII<sup>e</sup> s.). À noter cependant que *ramentevoir* est encore employé par Verlaine comme subs. avec le

sens de « souvenir » ; ex. : *Je vais tout bonnement pour m'amuser du ramentevoir [...] vous la raconter par le menu* (Verlaine, *Confessions*).

## Amer / Amor

**Origine** : le v. provient du latin *amare*, « aimer », et le subs. d'*amore*, « amour ».

**Ancien français** : le v. entre dans la langue dès le XI<sup>e</sup> s. avec le sens de « éprouver un sentiment passionné », « aimer », « chérir ». L'influence du latin chrétien donne au subs. *amor* une inflexion religieuse très tôt dans la langue (IX<sup>e</sup> s.), d'où le sens d'« amour de Dieu », mais aussi d'« amour familial, fraternel, filial, etc. », d'« amour entre les sexes » et par extension d'« amitié fidèle, fidélité » et enfin de « personne aimée ».

Notons qu'il existe en AF un adj. *amer* (XII<sup>e</sup> s., du latin *amarum*), homonyme du v., avec le sens précis de « qui a une saveur désagréable », et plus largement en AF de « pénible, douloureux ».

**Paradigme morphologique** : le subs. *ameor* (XII<sup>e</sup> s.) désigne « celui qui aime » tout comme son synonyme plus tardif *amateur* (XIV<sup>e</sup> s.), le subs. *amorete* un « petit amour sans importance » mais aussi une « chanson d'amour » ; l'adj. *amoreus* (XIII<sup>e</sup> s.) prend, lui, le sens d'« amoureux » et de « doux, aimable ». Voir également *ami*<sup>o</sup>.

**Paradigme sémantique** : on peut citer *prisier*<sup>o</sup> (voir *pris*<sup>o</sup>), et dans un sens plus fort *aorer*<sup>o</sup> ou *ardre*<sup>o</sup> au figuré pour « brûler de désir ».

**Évolution** : le v. (sous la forme diphtonguée *aimer*) a conservé en FM son sens étymologique. Il signifie aujourd'hui « éprouver de l'amour pour qqn. » mais aussi, sous l'effet d'une évolution sémantique relevant de l'atténuation, « éprouver de l'affection, de l'attachement, du goût pour qqn. ou qqch. » : *aimer les arts*, *aimer la montagne*, *aimer la bière*, etc. Le subs. *amour* quant à lui possède trois sens principaux en FM : (1) « affection vive pour qqn. », (2) « passion éprouvée pour qqn. ou qqch. », et enfin (3) « attachement particulier ou goût prononcé pour qqn. ou qqch. » (*amour de soi*, *amour des arts*, *amour de la patrie*). Le paradigme entier, sémantiquement stable au fil des siècles, est resté très riche et largement attesté jusqu'en FM.

## Ami

**Origine** : du latin *amicum*, « ami », « partisan ».

**Ancien français** : le subs., au masc. comme au fém., possède deux sens à distinguer, (1) « ami(e) fidèle » et (2) « amant(e) », particulièrement dans le contexte courtois. Le mot peut aussi être adj. et signifie alors « apparenté », « qui appartient à » et par extension « favorable ».